

RGPD pour PME : êtes-vous en ordre sur les essentiels ?

Un contrôle rapide des fondamentaux de votre conformité.

Le RGPD ne se limite pas à une politique de confidentialité. Cette mini-checklist vous aide à repérer quelques éléments structurants de votre organisation à vérifier.

Famille	Ressource gratuite · Checklist
Identifiant	FREE-CHECK-RGPD-001
Version	1.1
Date	19 septembre 2026

Important. Cette ressource fournit des repères généraux. Elle ne remplace pas l'analyse d'une situation concrète ni un conseil adapté à votre organisation.

Points à vérifier

N°	Point	Question / contrôle
1	Cartographier les traitements	Savez-vous quelles données vous utilisez, pourquoi, pour qui, pendant combien de temps et avec quels destinataires ?
2	Tenir le registre lorsque requis	Votre registre des activités de traitement reflète-t-il vos pratiques réelles et est-il tenu à jour ?
3	Identifier la base juridique	Chaque traitement important repose-t-il sur un fondement approprié ?
4	Informar les personnes	Clients, prospects, travailleurs et candidats reçoivent-ils une information claire sur l'utilisation de leurs données ?
5	Encadrer les sous-traitants	Les prestataires qui traitent des données pour votre compte sont-ils identifiés et encadrés contractuellement ?
6	Sécuriser les données	Les accès, mots de passe, MFA, sauvegardes, mises à jour et appareils sont-ils gérés de façon adaptée ?
7	Fixer les conservations	Les durées ou critères de suppression sont-ils définis et appliqués ?
8	Gérer les droits	Savez-vous traiter une demande d'accès, rectification, effacement ou opposition dans les délais ?
9	Préparer les violations	Disposez-vous d'un réflexe interne pour identifier, documenter et, si nécessaire, notifier une violation ?
10	Revoir les nouveaux projets	Nouveaux outils, IA, campagnes ou prestataires déclenchent-ils une vérification RGPD avant mise en œuvre ?

Pour aller plus loin

Vous avez identifié une zone d'incertitude ? LexCompliance peut vous orienter vers le registre RGPD, le Diagnostic 360, un Pack adapté ou l'intervention d'un expert.

Ressource générale à adapter à votre situation. Elle ne constitue pas un avis juridique individualisé.